

des délits a été d'environ 70 p. 100. Je sais bien qu'il s'agit de condamnations dans un cas et de délits dans l'autre. Dans la plupart de ces cas, le rapport entre délits et condamnations est à peu près constant.

C'est une statistique inquiétante à présenter à la Chambre. Au comité, le ministre nous a promis d'examiner la possibilité de confier à la Gendarmerie royale toutes les enquêtes relatives aux vols et aux cambriolages dans les bureaux de poste. Il devait nous en dire davantage lors de l'étude de ses prévisions budgétaires. J'espère qu'il a fait une étude sérieuse de la question et qu'il peut maintenant nous en dire un mot.

Nous avons raison de croire, — le ministre, cela se comprend, hésitait à nous renseigner là-dessus, — qu'on installe des signalisateurs antivols dans divers endroits du pays. Voilà, certes, une amélioration. D'après les renseignements que j'ai pu obtenir, cette installation n'est ni assez rapide ni assez complète pour remédier à l'état de choses actuel. Il me semble que les principaux bureaux de poste des grandes villes du Canada devraient tous être protégés par des avertisseurs ou d'autres dispositifs d'alerte. En somme, une perte nette de \$100,000 par année suffirait amplement à payer un grand nombre d'avertisseurs. De plus, dans bien des cas, l'installation de ces dispositifs éloigne les voleurs non seulement des bureaux de poste mais des autres établissements car les voleurs ne savent pas où ces dispositifs ont été installés.

Je désire aborder un autre point qui concerne le ministère des Postes, après quoi je reprendrai mon siège. Je veux parler des banques que le ministère tient à exploiter, faisant ainsi concurrence aux banques privées du Canada. Dans le rapport Woods et Gordon qui analyse les affaires du ministère, on recommande clairement que ce réseau de banques soit abandonné. Le ministère des Postes a refusé carrément d'y songer.

Pour ma part, je reconnais que l'attitude du ministère peut être motivée puisque les banques postales sont nécessaires dans un certain nombre de petites localités où les banques ordinaires n'ont pas de succursales. Cependant, comme on l'a signalé au comité, ce service bancaire s'étend à toutes les principales villes du Canada; dans bien des cas, la caisse d'épargne postale et une banque commerciale se trouvent à proximité l'une de l'autre. Les contribuables canadiens pourraient réaliser de très importantes économies, si l'activité de la caisse d'épargne postale se limitait aux régions très peu nombreuses où cet organisme pourrait servir à une fin utile et était supprimée dans toutes les régions où elle exerce une concurrence directe sur le régime des banques privées.

[M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

Il y a lieu de rendre hommage aux fonctionnaires des Postes, aux 50,000 hommes et femmes qui sont au service de ce ministère dans tout le Canada. Il y a et il y aura sans doute encore de profonds désaccords sur les questions d'administration. Nous devons incontestablement différer d'avis avec le Gouvernement sur certains aspects du fonctionnement des Postes. Nous devons avoir des réserves à faire sur certaines mesures qu'il prend. Mais, après avoir rencontré beaucoup de ces gens dans diverses régions du Canada, j'estime que, dans des circonstances parfois assez difficiles et critiques, ils font de leur mieux, qu'ils ont voué leur vie au service du public canadien en vue de faire de notre service postal une activité aussi efficace que possible malgré les restrictions que leur impose parfois la politique ministérielle.

M. Herridge: Monsieur le président, j'ai toujours cru dans les paroles suivantes de ce vieil hymne: "Compter vos bienfaits un par un". Quand je les compte, j'inclus toujours le ministre des Postes et l'adjoint parlementaire. Mon plus proche voisin depuis 45 ans est un parent de l'adjoint parlementaire. Il vit à quelque neuf milles de chez moi. Il est le frère de feu Lindsal Gardner, qui fut pendant plusieurs années, président de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. J'aime l'entendre parler de l'adjoint parlementaire. C'est lui qui m'a donné l'idée de compter mes bienfaits. Il m'a dit et il l'a déclaré à tous les gens de ma région que l'adjoint parlementaire au ministre est le plus grand bienfait que la Nouvelle-Écosse ait envoyé à Ottawa depuis un siècle.

Et maintenant, monsieur le président, je signale que tout organisme ou ministère, si efficace soit-il, commet parfois des erreurs et que pour ce motif, il n'est pas à l'abri des critiques. Quand je suis dans ma circonscription, je me fais un point d'honneur de causer avec les maîtres de poste, les entrepreneurs de transport postal rural, les facteurs dans les villes et à tous ceux qui travaillent pour le gouvernement. Je ne le fais pas en vue de rechercher des motifs de critiques, mais plutôt pour obtenir l'opinion de ces employés et me renseigner davantage sur le fonctionnement du ministère et peut-être découvrir les améliorations qu'il y aurait lieu d'apporter au sein du ministère.

A cet égard, je veux signaler certaines doléances dont m'ont fait part des employés du ministère des Postes dans ma circonscription. J'en ai vu un très grand nombre. D'abord, certains se plaignent des règlements relatifs aux appels lors des examens d'avancement. On se plaint de ce que l'ancienneté, les états de service, l'expérience et la compé-